## Student Work Placement Program

Connecting students and employers for meaningful work placements that apply and develop skills.









## Cultural Human Resources Council (CHRC)

CHRC is a registered national arts service organization with charitable status. Its Mission is <u>to strengthen the Canadian cultural workforce by providing leadership and innovative solutions to human resource issues and to better the HR environment within the cultural sector.</u>

Through its volunteer Board of Directors and broad national network, CHRC works for and with all the cultural industries and arts disciplines in the cultural sector (in both official languages) including the <u>Live Performing Arts</u>; <u>Writing and Publishing</u>; <u>Visuals Arts and Crafts</u>; <u>Film, Television and Broadcasting</u>; <u>Digital Media</u>; <u>Music and Sound Recording</u>; and <u>Heritage</u>. CHRC also works on cross-sector issues such as Cultural Management, Career Management and Export Marketing.

Student Work Placement (SWP) Program

Helping PSE\*
students gain
work-ready skills
to integrate more
rapidly
into the
workforce

**Activity Stream 1:** 

Create more work placements for PSE students

**Activity Stream 2:** 

Establish partnerships between educators and employers

## **Objectives**



#### **Employers/Establishments**

- Help SMEs\* participate in WIL\*.
- Ensure quality WIL placements are offered.
- Ensure that larger employers act as industry champions.



Students

- Help students find relevant WIL opportunities in their field of study/career path.
- Provide feedback on the quality of WIL placements.



#### **PSE Institutions**

- Promote student work placements and recruit PSE students.
- Collaborate with employers to align skills development to labour market demand.

\*SME: Small Medium Enterprise

\*WIL: Work Integrated Learning

## **Eligibility**



#### **Establishments/Employers**

- Employers of **all sizes** in the cultural sector.
- Participants can be forprofit and not-forprofit organizations.
- Federal, Provincial, Territorial and Municipal Governments are not eligible.



#### **Students**

#### Individuals who are:

- Registered as a student in a recognized PSE institution in any program or field of study.
- Canadian citizens, permanent residents, or persons with refugee protection given under the law.
- Legally able to work in Canada according to the laws and regulations of the province or territory where they live.



#### **PSE Institutions**

## All publicly recognized PSF institutions:

- Universities
- Colleges
- CEGEPS
- Polytechnics

SWP funded placements must be relevant to formal curriculum.



Establishment (Employer)

Full or part-time employment contract

#### Worker (Employee)

#### All occupation groups

- Creative & Artistic
   Disciplines (Crafts, Dance,
   Digital Media, Film &
   Television, Music, Theatre,
   Visual Arts and Writing),
- Cultural Management
- Technical & Operational
- Heritage Collection & Preservation

## **SWP Employment or Independent Contracts**

### Placement Types

Wage Subsidy

- Internship
- Practicum
- Co-op Education
- Entrepreneurship
- Field Placement

• Up to **75% of wages** (maximum \$7,500)



## **CHRC Objectives**

SWP/WIL placement objectives include students in the following funding priority groups

- 10% for Indigenous students
- 10% for BPOC students
- 5% for persons with disabilities
- 5% for official language minority

## How to apply: <u>Employer Subsidy Intake Form</u>

## Contact us or BECOME A MEMBER

CHRC 123 Slater St., 6th Floor, c/o Impact Hub Ottawa Ottawa ON K1P 5H2

Tel: 613-562-1535 / Toll-free: 1-866-562-1535

Fax: 613-562-2982

E-mail: info@culturalhrc.ca

## **Glossary**

Work-Integrated Learning (WIL) — A continuum of learning opportunities ranging from structured work experience to instances where the employer engages directly with the PSE institution to address a particular challenge. It can include co-op placements, internships, field placements, or applied projects to solve particular problems for employers. Apprenticeship is a form of work-integrated learning that is not eligible for funding under the SWP Program.

**Small enterprise** - Organizations with less than 100 employees.

**Medium enterprise** - Organizations with 100 to 499 employees.

**Large-sized employers** - Organizations with more than 500 employees.

Student - refers to individuals who:

- have been registered as students in PSE institutions, there is no age limit;
- are Canadian citizens, permanent residents, or persons to whom refugee protection has been conferred under the Immigration and Refugee Protection Act2; and,
- are legally entitled to work in Canada in accordance with relevant provincial or territorial legislation and regulations.

#### **Under-represented groups include:**

- Indigenous People: refers to people who reported identifying with at least one Aboriginal group, that is, First Nations, Métis or Inuit, and/or those who reported being a Treaty Indian or a Registered Indian as defined by the *Indian Act* of Canada, and/or those who reported they were members of an Indian band or First Nation.
- Person with disabilities: refers to an individual who has a difficulty or impairment due to a long-term condition or health problem and/or experiences a limitation in their daily activities.
- **First-year student**: refers to students registered in the first year of their program at a PSE institution.
- Newcomers: refers to students who have immigrated to Canada within the last five years.

## **Glossary**

**Student Work Placement (SWP) Program expansion** - projects and activities in regards to expanding the original SWP Program beyond STEM and business fields to deliver placements for students in all disciplines.

**Co-operative Education** - Co-op alternating consists of alternating academic terms and paid work terms. Co-op internship consists of several co-op work terms back-to-back. In both models, work terms provide experience in a workplace setting related to the student's field of study. The number of required work terms varies by program; however, the time spent in work terms must be at least 30% of the time spent in academic study for programs over 2 years in length and 25% of time for programs 2 years and shorter in length.

**Entrepreneurship** - Allows a student to leverage resources, space, mentorship and/or funding to engage in the early-stage development of business start-ups and/or to advance external ideas that address real-world needs for academic credit.

**Internship (Paid)** - Usually offers one discipline-specific, supervised, structured, paid, and academically credited work experience or practice placement. Internships may occur in the middle of an academic program or after all academic coursework has been completed and prior to graduation. Internships can be of any length but are typically 12 to 16 months long.

**Field Placement** - Provides students with an intensive part-time/short term hands-on practical experience in a setting relevant to their subject of study. Field placements may not require supervision of a registered or licensed professional and the completed work experience hours are not required for professional certification. Field placements account for work-integrated educational experiences not encompassed by other forms, such as co-op, clinic, practicum, and internship.

**Practicum\*** - A course in which previously studied theory is put into practice, that is designed to prepare students for work in their field/discipline through supervised practical application.

**Work Experience** - Intersperses one or two work terms (typically full-time) into an academic program, where work terms provide experience in a workplace setting related to the student's field of study and/or career goals.

\*As defined by CHRC based on Merriam-Webster and Collins dictionaries.

## Programme de placements étudiants

Faire le lien entre les étudiants et les employeurs afin d'appliquer et de developer des compétences.

Il est à noter que la forme masculine employée dans ce texte désigne toutes les identités de genre.



Subventionné par le programme de placement étudiants du gouvernement du Canada





## Conseil des resources humaines du secteur culturel (CRHSC)

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) est un organisme national à but non-lucratif avec statut d'œuvre caritative. Le CRHSC a pour mission de <u>renforcer la main-d'œuvre de la culture au Canada en démontrant du leadership, en trouvant des solutions innovatrices aux problèmes de ressources humaines et en améliorant l'environnement du <u>secteur culturel en matière de ressources humaines.</u></u>

Le CRHSC réunit les établissements (entreprises privées et organismes à but non-lucratif) et les individus (tous les travailleurs culturel) de toutes les industries et disciplines culturelles comprenant les <u>arts de la scène</u>, la <u>création littéraire et l'édition</u>, les <u>arts visuels et les métiers d'art</u>, le <u>cinéma et la radiotélé-diffusion</u>, les <u>médias numériques</u>, la <u>musique et l'enregistrement sonore</u> et le <u>patrimoine</u>. Le CRHSC traite également de sujets interreliés dont la gestion culturelle, la gestion de carrière et le marketing à l'exportation : le tout, dans les deux langues officielles.

# Programme de placements étudiants (PPÉ)

Aider les étudiants de niveau postsecondaire à acquérir des compétences professionnelles afin d'intégrer plus rapidement dans le marché du travail suite aux études.

#### Flux d'activité 1:

Créer plus de stages pour les étudiants de niveau postsecondaire

#### Flux d'activité 2:

Établir des partenariats entre les éducateurs et les employeurs

## **Objectifs**



#### Établissements/employeurs

- Aider les PME\* à participer en AIT\*
- S'assurer que des stages d'AIT de qualité sont offerts.
- Veiller à ce que les grands employeurs agissent comme des champions de l'industrie



#### Étudiants

- Aidez les étudiants à trouver des possibilités d'AIT pertinentes dans leur domaine d'études/cheminement de carrière.
- Fournir des commentaires sur la qualité des stages d'AIT.



#### Établissements d'ÉPS\*.

- Promouvoir les stages en entreprise et recruter des étudiants de niveau postsecondaire.
- Collaborer avec les employeurs pour aligner le développement des compétences sur la demande du marché du travail.

<sup>\*</sup>PME: Petite Moyenne Entreprise

<sup>\*</sup>AIT: Apprentissage intégré au travail

<sup>\*</sup>ÉPS: L'éducation post-secondaire

#### Admissibilité





- Employeurs de toutes tailles dans le secteur culturel.
- Les participants
   peuvent être des
   organisations à but
   lucratif et sans but
   lucratif.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ne sont pas admissibles.



#### Étudiants

#### Les étudiants qui sont :

- Inscrits en tant qu'étudiant dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu dans n'importe quel programme ou domaine d'études.
- Citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes bénéficiant de l'asile en vertu de la loi.
- Légalement en droit de travailler au Canada selon les lois et règlements de la province où du territoire où ils habitent.



#### Établissements d'EPS\*.

Tous les établissements d'enseignement postsecondaire reconnus publiquement :

- Les universités
- Collèges
- CÉGEPS
- Écoles polytechniques

Les placements doivent avoir un lien avec le curriculum.



Établissement (employeur)

Emploi à temps plein ou temps partiel

#### Étudiants (employé)

Tous les groupes professionnels

- Disciplines créatives et artistiques (arts visuels, cinéma et télévision, création littéraire, danse, médias numériques, métiers d'art, musique et théâtre)
- Gestion culturelle
- Technique & Opérationnel
- Collection et préservation du patrimoine

## PPÉ contrats de travail ou d'indépendant

## Types des placements

- Stage
- Stage pratique (practicum)
- Programme coopératif
- Entrepreneuriat
- Placement "professionnel"/stage de formation

## Subvention salariale

• Jusqu'à **75 % du salaire** (maximum 7 500 \$)



## Objectifs de placements prioritaires du CRHSC

Les objectifs de subventions des PPÉ pour les groupes d'étudiants prioritaires sont :

- 10 % Premières Nations
- 10 % personnes racialisées
- 5 % personnes avec un handicap
- 5 % communautés linguistiques minoritaires

## Comment s'inscrire au programme de placement étudiants : <u>Formulaire de demande d'inscription pour employeur</u>

## Contactez-nous ou devenez membre

CRHSC 123 rue Slater, 6me étage, Impact Hub Ottawa Ottawa (Ontario) K1P 5H2

Tél: 613-562-1535 / 1-866-562-1535

Téléc: 613-562-2982

Courriel: info@culturalhrc.ca

#### Glossaire

Apprentissage intégré au travail (AIT) — Un continuum de possibilités d'apprentissage allant de l'expérience de travail structurée aux situations où l'employeur interagit directement avec l'établissement d'enseignement postsecondaire pour relever un défi particulier. Cela peut comprendre des stages coopératifs, des stages de travail, des placements en milieu de travail ou des projets de recherche appliquée visant à résoudre des problèmes particuliers pour les employeurs. La formation en apprentissage est une forme d'apprentissage intégré au travail qui n'est pas admissible au financement dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants.

Petites entreprises – Les organismes comptant moins de 100 employés.

Entreprises moyennes – Les organismes comptant de 100 à 499 employés.

**Grands employeurs** – Les organismes comptant plus de 500 employés.

#### Étudiants – Les personnes qui :

- sont inscrites comme étudiants à un établissement d'enseignement postsecondaire; il n'y a pas de limite d'âge;
- sont des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes à qui l'asile a été conféré en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- sont légalement autorisées à travailler au Canada conformément aux lois et aux règlements en vigueur dans la province ou le territoire visé.

#### Les groupes sous-représentés sont les suivants :

- Autochtones: Les personnes qui ont déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-àdire Premières Nations, Métis ou Inuit, qui ont déclaré être Indiens des traités ou Indiens inscrits selon la définition de la Loi sur les Indiens du Canada, ou qui ont déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.
- Personnes handicapées: Les personnes qui ont une difficulté ou une déficience en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme, ou qui se trouvent limités dans leurs activités de la vie quotidienne.
- Étudiants de première année: Les étudiants inscrits à la première année de leur programme dans un établissement d'enseignement postsecondaire.
- **Nouveaux arrivants** : Les étudiants qui ont immigré au Canada au cours des cinq dernières années.

#### **Glossaire**

Élargissement du Programme de placements étudiants (PPÉ) – Les projets et les activités visant à élargir le PPÉ initial au-delà des domaines des STIM et des affaires, afin d'offrir des stages aux étudiants de toutes les disciplines.

Enseignement coopératif – Selon le modèle de l'alternance travail-études, l'étudiant alterne entre des sessions d'études en classe et des stages de travail rémunérés. Selon le modèle des stages coopératifs, l'étudiant participe à plusieurs stages de travail consécutifs. Dans les deux modèles, les stages de travail permettent à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études. Le nombre de stages que l'étudiant doit effectuer varie d'un programme à l'autre; néanmoins, le nombre d'heures consacrées aux stages doit représenter au moins 30 % du programme de formation pour les programmes de plus de deux ans ou 25 % pour les programmes de deux ans ou moins.

Entrepreneuriat – Il permet à l'étudiant d'utiliser des ressources, de l'espace, du mentorat et/ou un financement pour participer aux premières étapes du développement d'une entreprise en démarrage et/ou pour mettre de l'avant des idées externes qui répondent à des besoins concrets pour obtenir un crédit.

Placement en milieu de travail – Selon ce modèle, l'étudiant obtient une expérience pratique intensive à temps partiel ou à court terme dans un milieu pertinent à son domaine d'études. Un placement en milieu de travail ne nécessite pas nécessairement une supervision par un professionnel autorisé, et les heures d'expérience de travail accumulées ne sont pas requises pour obtenir un certificat professionnel. Les placements en milieu de travail englobent toutes les expériences de formation en milieu de travail qui ne s'inscrivent pas dans une autre forme de stage, comme les stages coopératifs, les stages cliniques, les stages pratiques et les stages de travail.

Stage de travail (rémunéré) – Ce modèle offre habituellement un stage supervisé, structuré, rémunéré, propre à une discipline particulière en vue d'obtenir un crédit ou un stage pratique. Les stages de travail peuvent se dérouler pendant un programme de formation ou après l'achèvement de tous les cours mais avant la remise du diplôme. Bien qu'il n'y ait pas de limites formelles, la durée d'un stage de travail est habituellement de 12 à 16 mois.

**Practicum\*** - Un cours dans lequel la théorie étudiée est appliquée, qui est désigné pour préparer les étudiants à travailler dans leur secteur/discipline par l'application de la pratique sous supervision.

Expérience de travail – Ce modèle intègre à un programme de formation un ou deux stages de travail (habituellement à temps plein) qui permettent à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études et/ou à ses objectifs de carrière.

\*Selon la définition de la CRHSC basée sur les dictionnaires Merriam-Webster er Collins